

[Traduction]

M. le vice-président: Nous allons maintenant passer au débat.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur pour moi que de participer à l'étude de la loi canadienne sur la santé, cette étude offrant l'occasion au parti progressiste conservateur de réitérer ses convictions et son appui traditionnel aux principes de l'assurance-maladie. Certaines époques de l'évolution d'un pays constituent de véritables tournants. L'évolution de notre système d'assurance-maladie est marquée d'un grand nombre de ces tournants. Nombreux sont les députés ainsi que les journalistes qui s'étonnent de l'appui accordé par mon parti à la loi canadienne sur la santé. Je sais que même le ministre a été pris au dépourvu. Pourtant il ne devrait pas y avoir de surprise puisque la présente mesure n'est que la consolidation de certains progrès dont le parti progressiste conservateur a été l'un des artisans.

Chose encore plus importante, monsieur le Président, le débat de la deuxième lecture nous permet d'envisager l'avenir de nos services de santé non seulement en vue d'améliorer les soins médicaux et hospitaliers mais en fin de compte, d'améliorer l'état de santé de tous les Canadiens. Ce devrait être le principal objectif du débat actuel et de chaque intervention. Aucune considération d'ordre partisan ou électoral ne devrait venir obscurcir notre vision et notre jugement à cet égard.

Les soins de santé ne se résument pas à une série de médicaments et de questions économiques. Les services de santé sont offerts à tous les Canadiens et constituent l'un des principaux liens de notre fédéralisme. Si nous en étions privés, ce serait tout notre pays et chacun de nous qui en souffriraient. Voilà pourquoi notre chef a dit qu'ils constituaient un «devoir sacré». Notre objectif à l'endroit de ces services comporte deux aspects. D'abord, nous voulons perfectionner le système en votant la mesure proposée pour améliorer la santé de tous les Canadiens. En second lieu, nous voulons que le régime soit renforcé afin d'aider le fédéralisme canadien et de servir ainsi de lien entre tous les Canadiens. Évidemment, une seule loi ne peut atteindre ce double objectif. Il faut que tous les intervenants, soit les gouvernements, les différents groupes, les individus et les professionnels de la santé, s'engagent à se consulter, à collaborer et à faire preuve de responsabilité. Par la consultation et la collaboration, chacun pourra sentir qu'il participe aux décisions communes ce qui devrait favoriser les prises de conscience personnelles et communes concernant l'amélioration des services assurés. Cette prise de conscience est essentielle pour deux raisons: d'abord, pour veiller à ce que les ressources soient utilisées efficacement de manière à minimiser les coûts et à maximiser les avantages; en second lieu, pour veiller à ce que les services de santé demeurent un programme durable et permanent, cause de fierté et de confiance pour tous les Canadiens.

En somme, monsieur le Président, nous sommes convaincus que l'objectivité, la consultation, la collaboration et la responsabilité dont nous ferons preuve tout au long du débat et par la suite, sont essentielles à l'amélioration de nos services de santé et au mieux-être de tous les Canadiens.

Certains ont soutenu que nos programmes d'assurance-santé étaient dans un état de désintégration lente et cela pour diverses raisons. Par exemple, le ministre a dit que le système était en crise et que la loi canadienne sur la santé était un moyen d'y remédier. Mais cette désintégration, si elle existe, n'est pas due

Assurance-santé—Loi

à mon avis au fait que les Canadiens ne sont pas favorables à un programme universel de soins médicaux; elle s'explique plutôt par certains problèmes auxquels se heurte à l'heure actuelle le régime de soins médicaux. Je voudrais aborder quelques-uns de ces problèmes aujourd'hui, monsieur le Président, car je crois qu'il est important, en étudiant la loi canadienne sur la santé, d'examiner les problèmes réels qui existent dans ce domaine et non pas simplement le libellé des dispositions de la loi.

Selon moi, il est absolument essentiel dans ce débat de comprendre où nous en sommes et vers quoi nous nous dirigeons, et peut-être aussi vers quoi nous devrions nous diriger. Pour ce faire, je l'affirme à la Chambre et à tous les Canadiens, la participation de tous les paliers de gouvernement au régime de soins médicaux n'est utile que si elle se fait dans un esprit de collaboration. Autrement dit, les Canadiens doivent s'attendre à ce que «le bon sens des responsables de la santé publique et des autorités politiques...» permette l'instauration d'une collaboration et une division économique des responsabilités entre le Dominion et les provinces.

Je fais allusion, monsieur le Président, à des commissions comme la Commission Rowell-Sirois des années 30, qui ont jeté les bases du fédéralisme coopératif et de la politique sociale. Il est absolument essentiel que nous ne perdions pas ces principes de vue, même s'ils ont été énoncés il y a une cinquantaine d'années. Bien que certains députés estiment peut-être parfois que nous insistons trop sur la coopération, je n'hésite pas à affirmer, monsieur le Président, qu'il serait vain en l'occurrence de vouloir discuter de cette question s'il n'existe pas au départ une volonté de collaboration. Je suis prêt à parier au ministre que les progrès auraient été beaucoup plus marqués si elle avait fait preuve de cet esprit de collaboration dès le début. Cette coopération est essentielle parce que nous sommes un État fédéral. Si l'on n'établit pas cette coopération pour remporter une bataille, même si son objectif est extrêmement noble, on compromet les possibilités de collaboration dans d'autres domaines, et par conséquent l'harmonie et l'unité de notre pays.

• (1550)

J'ai été profondément choqué par le document intitulé «Pour une assurance-santé universelle» que le ministre a publié cet été. Elle a prétendu aujourd'hui qu'il ne s'agissait pas d'une attaque dirigée contre une province en particulier, celle de l'Alberta. Pourtant, n'importe quel lecteur arriverait automatiquement à la conclusion que la principale cible du ministre à l'époque était le gouvernement et les citoyens de l'Alberta, ainsi que le régime de soins médicaux qui existe dans cette province. J'ai l'intention de montrer brièvement aujourd'hui que non seulement le gouvernement de l'Alberta est en faveur d'un régime universel de soins médicaux, mais que les contribuables de cette province le sont aussi.

Il est important de se rappeler que la Commission Rowell-Sirois des années 30 a établi un autre principe qui est depuis entré dans les mœurs, celui de la péréquation. La péréquation est devenue tellement importante dans les opérations entre les provinces et le gouvernement fédéral que son principe a été confirmé dans la Constitution. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, a été son principal défenseur. Il